

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 03 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 27 mars précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Joël KMIECZAK ayant donné procuration à Jonathan RICART
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Marie Ange LERNOUX
Nathalie DUCHATEAU ayant donné procuration à Didier AROLD
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Cédric MATHOREL
Aude Line MATURSKI ayant donné procuration à Maurice COFFIN
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Aurélie TIRS
Anne-Lise RIOT ayant donné procuration à Didier FOURMEAUX

ABSENTS :

Aurélie TIRS a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 03 avril 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07 avril suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 203 – TAUX D'IMPOSITIONS 2023

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

A l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir les taux suivants au titre de l'année 2023 :

- Taux de Taxe d'Habitation	11.74%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti	41.67%
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti	74.82%
- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	/

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Publié sur le site le 19 avril 2023